



1^{er} novembre 2019 : application des frais d'évaluation de Mastercard sur les transactions de remboursement et de retour

À compter du 1^{er} novembre 2019, les frais d'évaluation de Mastercard de 0,08 % s'appliqueront aux transactions de remboursement et de retour (traitées en devise canadienne ou non) en plus des transactions d'achat.

4 novembre 2019 : application de nouveaux frais de préautorisation de Mastercard sur les transactions de préautorisation

À compter du 4 novembre 2019, Mastercard appliquera de nouveaux frais à chaque transaction de préautorisation approuvée. Les frais de préautorisation de Mastercard seront calculés comme suit : 0,05 % du montant autorisé ou 0,01 \$ US par transaction de préautorisation.